

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Foix, le vendredi 19 mars 2021



Gypsaète barbu adulte © Stéphane Di Mauro /
Office français de la biodiversité

Activités de plein air et conservation des rapaces : l'OFB veille sur les sites de reproduction en Ariège

Alors que certains rapaces reviennent ces jours-ci sur leur site de reproduction, les agents de l'Office français de la biodiversité de l'Ariège sensibilisent les pratiquants d'activités de plein air aux enjeux de conservation de ces espèces. Les grands rapaces sont particulièrement sensibles au dérangement jusqu'à plusieurs centaines de mètres de leur nid. Pour permettre leur reproduction, il

est important que les usagers de la nature et notamment les pratiquants de l'escalade, prennent en compte leur présence avant d'exercer leur loisir.

Retour des percnoptères et naissance des Gypsaètes

Le week-end dernier, les Vautours percnoptères étaient de retour sur leur site de reproduction au Roc de Sédour comme sur d'autres sites ariégeois. Non loin de là, sur le Quié de Sinsat, un poussin de Gypsaète barbu est né, il y a peu. La saison de reproduction de cette espèce commence dès la fin de l'année. Le Gypsaète est particulièrement sensible au dérangement. Il peut être inquiété par une activité inhabituelle se produisant à une distance de 700m du nid !

Prise en compte des rapaces par les usagers de la nature

De par son relief, sa géologie, sa proximité avec Toulouse, l'Ariège attire beaucoup de pratiquants de sports de plein air et notamment d'escalade. L'arrivée des beaux jours est aussi l'occasion pour beaucoup de profiter des milieux naturels.

La faible pression humaine dans le département permet le maintien d'une biodiversité importante. Parmi les espèces présentes, les grands rapaces (Gypsaète barbu, Vautour percnoptère, Aigle royal) sont particulièrement sensibles au dérangement. Ainsi la pratique de l'escalade ou du Base-Jump peut perturber le bon déroulement de leur reproduction. Afin d'assurer leur protection, plusieurs arrêtés préfectoraux de protection de biotope ont été pris en Ariège (Montagne de Sourroque, Roc de Sédour, Quié de Sinsat, Gorges de Péreille). Ils ont pour objectif d'assurer la tranquillité des rapaces tout en rendant possible certains loisirs à certaines périodes.

Certains couples nichent en dehors de ces zones protégées, le succès de leur reproduction dépend alors en partie de la sensibilité des usagers. Dans la mesure du possible, l'information est transmise aux structures fédérant la pratique de l'escalade et, parfois, un affichage est mis en place sur les sentiers d'accès aux voies d'escalade.

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter Xavier Rozec, référent biodiversité, service départemental de l'Ariège au 06 27 02 59 27 ou xavier.rozec@ofb.gouv.fr.

Établissement public de l'État créé le 1^{er} janvier 2020, l'Office français de la biodiversité exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.

L'OFB en Ariège

Dans le département de l'Ariège, l'équipe, constituée de 20 agents, veille au respect des arrêtés de protection de biotope, à la tranquillité des sites de reproduction et participe aux suivis de certaines espèces et notamment du Gypsaète barbu.